

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juin 2016
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7713e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 14 juin 2016, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 14 juin 2016, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil a tenu sa 7713e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Annadif.

Les membres du Conseil, M. Annadif et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

16-09870 (F) 140616 140616



